

07 fév 2014 -19:22

Appartient à Conseil des ministres du 7 février 2014

Plan d'action pour l'exécution des amendes pécuniaires

Le Conseil des ministres a pris acte du plan d'action pour l'exécution des peines pécuniaires proposé par la ministre de la Justice Annemie Turtelboom et le ministre des Finances Koen Geens.

Le plan d'action comporte une stratégie commune du SPF Justice et du SPF Finances en vue d'optimiser l'exécution effective et efficiente des amendes pénales. Le plan compte cinq objectifs stratégiques qui tiennent compte des recommandations de la Cour des comptes :

1. Le renforcement de la stratégie et de la coordination entre les Finances et la Justice
2. L'exécution des peines pécuniaires par la Justice
3. Le recouvrement par le SPF Finances
4. L'instauration d'un système de rapport

Pour chaque objectif stratégique, des objectifs opérationnels sont formulés dans le plan d'action, qui se traduisent par une série d'actions concrètes. Elles visent spécifiquement les amendes pénales, mais contribueront également à une meilleure exécution des confiscations de sommes d'argent, ainsi qu'au recouvrement des frais de justice en matière répressive et de la contribution obligatoire au Fonds d'aide aux victimes. L'exécution de ces mesures sera abordée d'une manière intégrée.

(voir également le communiqué ci-joint)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de
la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11
<http://www.justice.belgium.be>

Service de presse de M. Koen Geens, ministre des Finances,
chargé de la Fonction publique

Rue de la Loi 12

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 574 80 05

<http://www.minfin.fgov.be>